

Evaluation des enseignements

dans le cadre du LMD :

auto-évaluation et contrôle

[<vpcevu@univ-st-etienne.fr>](mailto:vpcevu@univ-st-etienne.fr)

Les motivations

L'action pédagogique se trouve au centre de l'objectif de transmission du savoir, au sens large qui inclut la transmission des connaissances et des compétences, rôle majeur de l'institution universitaire. La tradition française a voulu qu'on appréhende cette mission dans un contexte implicite, bien que contractuel, sans qu'aucune démarche d'assurance qualité ne soit prévue dans les textes ou mise en place en pratique au niveau national.

L'avancement dans la carrière des enseignants-chercheurs se fait très souvent, sinon toujours, sur des critères essentiellement qualitatifs en recherche et seulement quantitatifs en matière d'enseignement. Les pays dont la culture a des racines anglo-saxonnes ont un regard moins contemplatif sur la qualité de l'enseignement supérieur et se sont donnés quelques principes et quelques mécanismes d'évaluation pour garantir un minimum de fiabilité du système éducatif universitaire. Il ne s'agit nullement de transposer sans réflexion ces critères, souvent fondés sur le principe de « maximiser la satisfaction du client », mais de progresser sur la voie d'une démarche qualité, dans le respect de la culture française. Dans le cadre de la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, la Commission européenne a manifesté à plusieurs reprises la nécessité d'une assurance qualité (1), et il en est de même pour l'Agence de Modernisation des Universités et des Etablissements (2).

Que évaluer ?, ou une définition de la qualité

Si l'on entend l'action pédagogique comme un système constitué d'un ensemble d'objectifs opérationnels, d'une liste de contenus, d'une méthodologie de la transmission du savoir, et d'un ensemble de modalités de contrôle des acquis, il est évident que l'évaluation du système doit mettre en évidence

1. le niveau de satisfaction des objectifs,
2. l'actualité des contenus,
3. l'efficacité des méthodes d'enseignement,
4. la cohérence et fiabilité des instruments d'évaluation des connaissances et des compétences.

La finalité globale de la mise en place d'une telle évaluation est, bien évidemment, **d'étendre à l'enseignement la culture de la qualité existant dans l'institution universitaire.**

Qui évalue ?, ou les responsabilités étudiantes et institutionnelles

Les étudiants :

Aucune des universités américaines pratiquant des procédures d'évaluation des enseignements ne se passe de l'opinion des étudiants (3). Il en est de même dans certaines universités européennes, dont un petit nombre d'universités françaises et dans certaines universités latino-américaines de prestige reconnu mondialement. Malgré la diversité de questionnaires conçus à cet effet, et indépendamment du sort que subissent les réponses des étudiants, on peut reconnaître à ces sondages le mérite de contribuer

- a. au nécessaire échange d'information entre enseignant et apprenant quant à l'efficacité de la transmission du savoir,
- b. à comparer les impressions des étudiants quant à l'intérêt et à l'acquisition effective des objectifs opérationnels prévus dans le programme,

- c. à prendre conscience des aspects du système que les étudiants perçoivent comme étant déficitaires, superflus, surdimensionnés, inutiles, etc....,
- d. à montrer aux étudiants que dans le processus d'enseignement et d'apprentissage les deux acteurs principaux, enseignants et étudiants, ont la possibilité d'interagir dans un cadre de liberté, dans le respect, et avec pour seul objectif de contribuer à perfectionner le système selon les objectifs que celui-ci s'est donnés.

L'institution :

Actuellement, la hiérarchie de l'institution universitaire n'intervient aucunement dans une quelconque forme d'évaluation des enseignements, et encore moins des enseignants. En revanche, la qualité de la recherche joue un rôle décisif dans le mécanisme de promotion académique. Or, recherche et pédagogie se retrouvent au cœur de la pratique universitaire dans la mesure où l'enseignement est constamment soumis à chercher une position d'équilibre entre l'adaptation des objectifs pédagogiques à un niveau universitaire déterminé essentiellement par la recherche, et l'adaptation de l'action pédagogique au niveau des étudiants, ce dernier étant profondément déterminé par leurs cursus primaire et secondaire. En effet, en très peu de mots on peut dire que le dilemme de l'enseignant d'aujourd'hui est celui de devoir choisir entre **adapter l'université à ses étudiants ou ces derniers à l'institution**. Le premier est le choix qu'on retrouve le plus souvent, le second est un défi voire une utopie, mais c'est le seul garantissant la survie de l'institution telle que ses finalités la définissent.

C'est pourquoi une évaluation

- a. de la pertinence du niveau des objectifs pédagogiques,
- b. de l'actualité des contenus des programmes d'études,
- c. de la consistance des instruments d'évaluation des connaissances et des compétences, par rapport aux objectifs pédagogiques déclarés,

semble indispensable à l'assurance qualité de l'enseignement universitaire, et peut être effectuée par les équipes de formation, de la même façon que le Comité National des Universités évalue les candidatures aux listes de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur par collège et par section disciplinaire, ou les commissions des spécialistes se prononcent sur les candidatures aux postes d'enseignant-chercheur à pourvoir dans les universités. En tout état de cause, c'est une **évaluation institutionnelle effectuée par des pairs réunis dans une structure collégiale** (4).

Dans ce sens, l'Université Jean Monnet entend se donner une structure centrale, présidée par le Vice-président du Conseil des études et de la Vie universitaire (C.E.V.U.) ayant pour objectif général de coordonner les activités destinées à l'évaluation des enseignements, sous la forme d'une **Commission Centrale d'Evaluation des Enseignements**, selon les principes, et avec les précautions, évoqués plus haut. Les équipes de formation par mention de diplôme et leur comité de pilotage par domaine de formation produiront périodiquement un rapport destiné au C.E.V.U. et arbitreront les mesures nécessaires à améliorer la qualité des formations concernées.

Comment évaluer ?, ou une définition des indices

L'opinion des étudiants est intéressant au sujet de tous les aspects où ils peuvent en avoir une. Deux instruments peuvent être mis à disposition des étudiants afin de connaître leur avis :

1. Le questionnaire anonyme ;
2. Des réunions périodiques des délégués étudiants et des enseignants concernés : Moyennant une élection de délégués par filière et par semestre d'études, la communauté des étudiants peut participer activement à l'amélioration de la qualité du système d'enseignement de leur composante, au travers de réunions périodiques avec une délégation d'enseignants, notamment avec des membres de l'équipe de formation correspondant à leur semestre d'études et au diplôme. Un compte rendu co-signé par un étudiant et un

enseignant peut être distribué à l'ensemble des enseignants concernés, et à l'équipe de direction de la composante en cas de suggestions d'amélioration relevant de sa compétence (5).

L'institution, pour sa part, peut mener une évaluation des enseignements sur la base d'un certain nombre d'indices dont, par exemple :

- les taux de réussite,
- les taux d'insertion sur le marché de l'emploi,
- la corrélation diplôme/métier,
- le taux de couverture du programme,
- la conformité des instruments de contrôle des connaissances aux objectifs pédagogiques déclarés,
- la conformité du sujet des contrôles des connaissances aux contenus déclarés,

entre autres.

Les équipes pédagogiques solliciteront les services administratifs pertinents afin de se procurer les données et les informations leur permettant d'effectuer une estimation raisonnable des indices précités, le cas échéant.

Enfin, la participation au processus et à la procédure d'évaluation de **collègues extérieurs au domaine évalué ou extérieurs à l'établissement**, est une pratique conseillée par les experts en évaluation d'institutions d'enseignement et devrait se généraliser progressivement au sein de chaque domaine de formation de l'Université.

Quand évaluer ?, ou un refus de « l'évaluationnisme »

A l'évaluation périodique par discipline, sous l'égide du Comité National d'Evaluation, l'évaluation périodique de l'ensemble de l'établissement, encore sous l'égide dudit comité, l'évaluation du projet d'établissement précédant la signature du Contrat Quadriennal entre l'établissement et l'Etat, viendra s'ajouter assez probablement (1), l'évaluation de l'établissement sous l'égide de la Commission Européenne.

Un mauvais chronogramme de ces procédures d'évaluation entraînerait les établissements dans ce qu'on pourrait appeler « l'évaluationnisme », dont la dérive la plus dangereuse est celle qui consiste à créer au sein des institutions universitaires une division spécialement destinée à fournir automatiquement et sans aucune vérification de leur rapport avec la réalité de l'établissement, les renseignements sollicités par ces évaluations. Il nous paraît essentiel à la validité des processus d'évaluation qu'ils ne se mettent en place que périodiquement, et qu'un seul ensemble de renseignements soit fourni simultanément à toutes les instances qui s'intéressent à l'évaluation de l'Université : l'Europe, l'Etat français, les comités indépendants des ministères.

Au vu de ces considérations, l'Université Jean Monnet propose un système d'évaluation interne avec une périodicité de tous les 4 ans de sorte que les résultats du processus puissent guider l'établissement dans la préparation de son projet quadriennal.

Evaluer l'enseignant ?

Le retard dans la mise en place d'un système d'évaluation des enseignements dans les universités d'état s'explique en grande partie par la réticence, voire la résistance d'une majorité dans le corps des enseignants à concevoir toute forme de jugement sur leur activité pédagogique. Il semble en effet assez improbable qu'une évaluation des enseignements puisse accomplir ses objectifs sans prendre en compte, à un moment ou à un autre, une mesure de la qualité de l'activité réalisée par l'enseignant. Mais se posent alors les problèmes d'établir l'ensemble des indices les plus pertinents et les plus pertinents dans la mesure de cette qualité, et de désigner une autorité universitaire bien placée pour réaliser cette évaluation. Suivent

immédiatement des questions d'ordre déontologique telles que préciser la finalité ultime de ce processus d'évaluation professionnelle et mettre en évidence ses conséquences pour la carrière de l'enseignant évalué.

L'Université Jean Monnet, tout en désirant mettre en œuvre un système d'évaluation de ses enseignements dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, n'a aujourd'hui ni les moyens ni la prétention de pouvoir répondre globalement à ces questions. Néanmoins, un retour d'information de l'étudiant vers l'enseignant s'est montré possible et utile lors des expériences réalisées dans la plus grande discrétion et avec beaucoup d'humilité, notamment dans certaines filières de la Faculté des Sciences et Techniques.

Quelques éléments qui peuvent être retenus pour connaître l'avis des étudiants relatif à l'activité de l'enseignant sont, par exemple :

- assiduité et ponctualité aux activités d'enseignement collectives programmées ;
- préparation de matériels d'appui à l'apprentissage, tels que photocopiés, collections d'exercices, etc... ;
- disponibilité en dehors du volume horaire destiné aux activités d'enseignement collectives programmées ;
- prédisposition à renouveler des explications ou à donner des compléments d'information, pendant les activités d'enseignement collectives programmées, selon les sollicitations des étudiants ;
- qualité de l'exposé oral ;
- qualité de l'utilisation de moyens techniques de communication tels que tableau, rétroprojecteur, vidéo, etc... ;
- réussite effective dans la volonté de transmettre la passion pour sa discipline.

Au travers d'un **questionnaire anonyme rendu exclusivement à l'enseignant évalué**, ces informations restent connues de celui-ci pour lui permettre de connaître la perception que ses étudiants ont eue de son activité pédagogique.

-
- (1) Université d'été *Après Bologne et Prague, la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement : ECTS et accumulation de crédits*, Lille, du 1^{er} au 3 juillet 2002 .
 - (2) *L'Evaluation des Enseignements*, AMUE, Paris, le 31 juillet 2002.
 - (3) *Notes pour une allocution*, Robert LACROIX, Recteur de l'Université de Montreal, Colloque annuel de la Conférence des Présidents d'Université de France, 21 mars 2002.
 - (4) Expérience commencée en *Faculté de Sciences et Techniques* avec la désignation par le Directeur de la composante d'une Commission d'Evaluation des Enseignements, en l'an 2000-2001.
 - (5) Expérience menée en *Faculté de Sciences et Techniques, filière SVT Première année*, avec succès, dès 2000-2001.